

À lire ...

- ✚ L'Estrie met ses culottes
- ✚ Avis public :
 - . Adoption de règlements
 - . Dépôt de projets de règlement et avis de motion
- ✚ Travaux prévus sur les rues Albert et de Ditton
- ✚ Informations municipales
- ✚ Nettoyage du réseau d'aqueduc
- ✚ Invitation bibliothèque
- ✚ Distribution de plants d'arbres

Prochaine séance du conseil municipal

3 mai 2022
7 juin 2022

Les séances du conseil sont publiques

Pour contacter la Ville de Scotstown :
par courriel : ville.scotstown@hsfgc.ca
ou par téléphone en composant le 819-560- 8433

Samedi 7 mai 2022

COLLECTE DES VÊTEMENTS USAGÉS L'ESTRIE MET SES CULOTTES

À l'Hôtel de Ville (à l'arrière de l'Hôtel de Ville – la porte donnant accès au local de la patinoire au sous-sol)

Samedi 7 mai, de 9 h à 15 h

On récupère quoi au juste?

- . Vêtements
- . Accessoires (ceintures, sacs à main de tout genre, foulards, etc.)
- . Souliers et bottes



RÉCUPEX



LE GUIDE DU DONATEUR



LES MATIÈRES ACCEPTÉES



- ✔ Vêtements
- ✔ Chaussures



- ✔ Accessoires (chapeaux, sacs, bijoux)



- ✔ Articles de sport
- ✔ Literie
- ✔ Rideaux et nappes
- ✔ Tissus (fourrure, cuir, suède, etc.)



*Vos sacs de plastique sont recyclés



LES MATIÈRES REFUSÉES

- ✘ Vêtements souillés et déchirés
- ✘ Chaussures souillées et trouées
- ✘ Petites retailles de tissus
- ✘ Meubles et électroménagers
- ✘ Matelas
- ✘ Grand tapis (revêtement de plancher)
- ✘ Couettes, oreillers, coussins souillés



Joyeuse fête des mères à toutes les mamans de Scotstown
8 mai 2022





VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) JoB 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLICS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Séance extraordinaire du 29 mars 2022 : Dépôt de projet de règlement et avis de motion présenté

❖ **Dépôt projet règlement 502-22 Emprunt pour travaux d'infrastructures aqueduc, égout et pavage rues Albert et de Ditton**

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 502-22 décrétant des travaux d'infrastructures relatifs au remplacement de conduite d'aqueduc et d'égout sur des segments des rues Albert et De Ditton prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et du programme PRIMEAU et de pavage et autorisant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les coûts.

Donné à Scotstown, ce 1^{er} jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

Séance ordinaire du 5 avril 2022 : Adoption de règlement

❖ **Adoption du règlement 500-22 sur les feux en plein air et abrogation du règlement 450-17**

Le règlement dicte les règles pour effectuer un feu en plein air.

❖ **Adoption du règlement 501-22 relatif aux rejets dans le réseau d'égout**

Le présent règlement a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux, sanitaires et combinés exploités par la Ville, ainsi que dans de tels réseaux exploités par une personne détenant le permis visé à l'article 32.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2) et situés sur le territoire de la ville.

❖ **Adoption du règlement 502-22 décrétant des travaux d'infrastructures relatifs au remplacement de conduite d'aqueduc et d'égout sur des segments des rues Albert et De Ditton prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et du programme PRIMEAU et de pavage et autorisant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les coûts**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout des tronçons 16, 17, 18, 19, 20A et 20B sur la rue Albert et des tronçons 39A, 39B, 40, 41, 42 et 43 sur la rue De Ditton.

❖ **Dépôt projet règlement 503-22 - Modification de l'article 20 du règlement 494-21 - Tarif pour les déplacements**

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 503-22 n° 503-22 visant la modification de l'article 20 du règlement 494-21 relatif au tarif payé pour les déplacements des élus et/ou des employés dans le cadre de leur fonction.

Les règlements et les projets de règlements peuvent être consultés en faisant une demande au bureau municipal ou par courriel.

Donné à Scotstown, ce 7^e jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

Monique Polard, Directrice générale

Travaux prévus sur les rues Albert et de Ditton

Le 5 avril dernier, les citoyens de Scotstown étaient invités à une rencontre au début de la séance du conseil municipal.

Cette rencontre a permis d'expliquer brièvement les prochains travaux des réseaux d'aqueduc, d'égout et de pavage qui seront effectués au cours de l'été 2022.

Les informations concernaient les points suivants : détails des travaux, échéancier, coûts et divers points concernant les trottoirs, piste cyclable, détour de circulation et la possibilité de la fermeture de rue de certains tronçons.

Il est important de préciser que les services d'urgence seront toujours maintenus en tout temps.

La suite des travaux réalisés par la MRC du Haut-Saint-François sur la route 257 a également été expliquée.

Voici un résumé d'information pour les personnes qui n'ont pu assister à la rencontre :

Travaux :	Réfection partielle des services municipaux et réhabilitation de la chaussée	
Rue Albert :	Segments :	16, 17, 18, 19, 20A et 20 B
Coûts :		1 274 405,00 \$
Imprévus (5 %)		63 720,25 \$
Sous-total :		1 338 125,25 \$
Frais incidents (12,5 %)		167 265,66 \$
Sous-total :		1 505 390,91 \$
Taxes nettes (4,9875 %)		75 081,37 \$
Total :		1 580 472,28 \$
		1 580 472,28 \$
Rue de Ditton :	Segments :	39A, 39B, 40, 41, 42 et 43
Coûts :		1 547 830,00 \$
Imprévus (5 %)		77 391,50 \$
Sous-total :		1 625 221,50 \$
Frais incidents (12,5 %)		203 152,69 \$
Sous-total :		1 828 374,19 \$
Taxes nettes (4,9875 %)		91 190,16 \$
Total :		1 919 564,35 \$
		1 919 564,35 \$
Grand total des 2 rues :		3 500 036,63 \$

Échéance des travaux : Dates approximatives

Travaux concernant la rue Albert et de Ditton :

Début août à fin septembre : Rue de Ditton : remplacement des services municipaux

Début septembre à fin octobre : Rue Albert : remplacement des services municipaux

Travaux concernant la route 257 à l'exception de la rue Albert et de Ditton (dans le périmètre urbain)

Entre la mi-mai et la fin de juin 2022 : 2e couche pavage route 257 entre Scotstown et La Patrie

Entrepreneur : Pavages Centre-Sud

Entre la mi-juin et début juillet : Rechargement route 257 entre Scotstown et Lingwick (Gould)

Entrepreneur : Pavages Centre-Sud

Entre début juillet et fin août : Pavage route 257 entre Scotstown et Lingwick (Gould)

Entrepreneur : Sintra

Soumissionnaires: Prix (taxes incluses)

Sintra inc. - Région Estrie 3 886 155,00 \$

Pavages Centre Sud du Québec 3 937 260,58 \$

Eurovia Québec Construction Inc. 4 181 985,68 \$

Nous remercions tous les citoyens qui ont assisté à cette rencontre.

Informations municipales

Horaire du bureau municipal en raison des mesures sanitaires

Le bureau municipal reprend son horaire normal qui prévalait avant la pandémie de la COVID-19 :

Lundi : Fermé

Du mardi au jeudi : de 13 h à 16 h 30

Vendredi : de 8 h à 12 h (midi).

Vous pouvez communiquer avec le bureau municipal au 819 560-8433, poste 7, et laisser un message sur la boîte vocale ou par courriel à ville.scotstown@hsfqc.ca.

Pour toute demande de permis de construction, rénovation, démolition, changement d'usage, lotissement ou autre, vous pouvez vous procurer le formulaire de permis sur le site Web de la ville avec le lien suivant : <https://scotstown.net/wp-content/uploads/2021/07/Version-Formulaire-pour-demande-de-permis-30-07-2021.pdf>

Ou en communiquant avec Monsieur Marc Turcotte, inspecteur en bâtiment, au 819 560-8433, poste 2004 ou par courriel : inspecteur.scotstown@hsfqc.ca.

RAPPEL

Règlement de zonage numéro 349-06

Article 6.10.1 Abris d'auto temporaires

Les abris temporaires sont autorisés du premier (1^{er}) novembre d'une année au quinze (15) avril de l'année suivante. Ils doivent être démontés et gardés en remise fermée en tout autre temps.

Il est très important de respecter la date pour éviter de recevoir un constat d'infraction.

Vente de garage

Extrait du règlement 383-09

Pour les fins du présent règlement, l'expression « vente de garage » désigne la vente d'objets utilisés ou acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où s'ils sont exposés ou mis en vente.

Les ventes de garage sont autorisées, sans permis ou certificat d'autorisation, deux fois par année, soit la fin de semaine de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement « Fête de la Reine ») et de la Fête du Travail.

Les dites ventes de garage auront une durée maximale de trois (3) jours consécutifs prenant fin le jour de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement « Fête de la Reine ») (troisième lundi du mois de mai) et le jour de la Fête du Travail (premier lundi de septembre).

Nonobstant ce qui précède, il est permis de tenir 2 ventes de garage par année de calendrier en plus des périodes précitées en obtenant un certificat d'autorisation valide pour une période de 3 jours consécutifs.

Les personnes qui font une vente de garage doivent respecter les conditions suivantes :

- a) Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique ;
- b) Pour la durée de la vente seulement, l'installation d'une affiche d'au plus un mètre carré (1 m²) est permise sur la propriété où est tenue la vente de garage ;
- c) Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Les installations (étagères, tables, supports, etc.) nécessaires pour la vente doivent être en bon état et maintenues propres et être enlevées à la fin du délai maximal autorisé.

Surveiller la prochaine édition de l'Info-Scotstown pour obtenir toutes les informations pour la journée d'écocentre mobile et la collecte des équipements électroniques désuets au garage municipal le 4 juin 2022

RAPPEL - Médaille pour chien

Vous êtes propriétaire d'un chien ?

En raison de la loi adoptée par le gouvernement et du règlement municipal en vigueur, vous avez l'obligation d'enregistrer votre chien en communiquant avec le bureau municipal.

Une médaille sera attribuée au coût de 10 \$.

Les chiens ne doivent pas circuler librement en dehors de la propriété. Des plaintes ont été reçues récemment au bureau municipal et les propriétaires s'exposent à des avis et constats d'infraction.

Nous vous remercions de votre collaboration.

IMPORTANT

Règlement 500-22 - RÈGLEMENT SUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Du 1^{er} avril au 15 décembre, nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la ville sans avoir au préalable un permis du responsable du Service de prévention des incendies ou de l'émission des permis de brûlage. Le permis est gratuit et obligatoire.

Vous devez communiquer avec René Charron, directeur incendie : 819-657-1055.

Service incendie de la Ville de Scotstown

Vous aimeriez relever de nouveaux défis et être au cœur de l'action pour la protection des citoyens ?

T'es en feu et tu veux sortir de ta zone de confort afin de :

- ✓ relever de nouveaux **défis** ;
- ✓ **faire la différence** lors de situations hors de l'ordinaire ;
- ✓ **t'impliquer** dans TA municipalité !



**Et bien à Scotstown, on a un bunker qui attend
juste toi pour aller au feu !**

Le Service incendie de Scotstown est à la recherche de nouveaux candidats pour compléter son équipe de pompiers volontaires.

Cela implique de participer à des entraînements, suivre une formation, être présent lors des interventions, etc. Rémunération et formations payées.

Profite de l'opportunité d'être pompier à temps partiel et envoie ton CV à :
René Charron, directeur incendie : incendie.scotstown@hsfq.ca



OFFRE D'EMPLOI

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste suivant :

Préposé à l'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots, des lieux et parcs municipaux

Relevant de la directrice générale, le titulaire sera responsable de l'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots et au parc Walter-MacKenzie

La piste cyclable du Marécage des Scots est située dans le Parc régional de la MRC du Haut-Saint-François. La piste est d'une longueur de 8,3 kilomètres de piste multifonctionnelle à l'aller totalisant 16,6 kilomètres pour l'aller-retour. De la fête des Patriotes à celle de l'Action de grâce, les gens peuvent pratiquer le vélo et la randonnée pédestre.

<http://www.mrchsf.com/projets-marecage-scots.html>

Description de tâches : entretien de la piste cyclable :

Entretien général de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots : 8,3 km

Patrouille hebdomadaire, entretien des pelouses et plates-bandes, entretien du mobilier urbain, débroussaillage, réparation et entretien de la piste et tranchées (canalisations) de drainage et surveillance. L'employé peut être appelé à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat.

Entretien des lieux municipaux : tondage, coupe-herbe, mobilier urbain, menuiserie, peinture, etc.

Exigences et conditions de travail :

- Aimer travailler à l'extérieur;
- Travail physique avec outils d'entretien : scie mécanique, débroussailleuse, tondeuse, etc.;
- Travaux manuels : entretien mobilier urbain : réparation, peinture, teinture, etc.;
- Années d'expérience minimum reliées à l'emploi : 6 mois à 1 an
- Description des compétences : Formation en abattage manuel; affûtage et entretien de la scie à chaîne;
- Détenir des aptitudes personnelles telles que : attitude positive; souci du travail soigné; débrouillardise et initiative; travaux manuels; honnête et avoir un bon sens des priorités; démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes.

Horaire de travail : Poste temporaire : 30 semaines / Horaire de travail : Entre 32 et 35 heures hebdomadaires

Date de début : Vers le 9 mai 2022

Rémunération : Salaire à discuter

Précisions additionnelles : La personne doit être admissible au programme de subvention salariale. Vous devez vérifier avec le centre d'emploi votre admissibilité et confirmer le tout au bureau municipal de Scotstown.

** **Commentaires :** Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae le plus rapidement, seulement par courrier, courriel ou par télécopieur à :

Ville de Scotstown – Offre emploi : Préposé à l'entretien de la piste cyclable et des lieux municipaux

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : vile.scotstown@hsfqc.ca - Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

IMPORTANT

AVIS - NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Veillez prendre note que la firme Aquatech procédera au nettoyage des conduites d'eau potable.

Pendant ces opérations, il est possible que l'eau du robinet soit colorée. Si c'est le cas, laissez le robinet ouvert jusqu'à ce que l'eau devienne plus claire.



Les opérations de drainage de réseau s'effectueront entre le 16 mai et le 20 mai 2022 selon les conditions climatiques. Ces travaux seront effectués de soir dès 18 h 30.

Nous vous remercions de votre compréhension.

NOTICE - WATER SYSTEM CLEAN-UP

Please note that Aquatech will be cleaning the drinking water pipes.

During these operations, it is possible that the tap water is colored. If this is the case, leave the tap open until the water becomes clearer.

Drainage operations will take place between May 16 and May 20, 2022 depending on weather conditions. This work will be done in the evening from 6:30 p.m.

We thank you for your understanding

Nettoyage de vos parterres et entrées privées

Avec les belles températures des derniers jours, plusieurs ont procédé au nettoyage de leur parterre afin de retirer le gravier étendu cet hiver par les camions de déneigement.

Prenez note des quelques précisions suivantes:

✓ Il est **STRICTEMENT** interdit d'utiliser l'eau potable pour procéder au nettoyage du parterre (machine à pression);

✓ Le sable et le gravier qui se trouve en bordure de rue **NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉPOSÉS DANS LE BAC À DÉCHETS**. Il rend le bac très lourd et le camion pourrait ne pas pouvoir le vider ou l'abîmer lors de la collecte;

✓ Vous devez laisser le sable et le gravier au sol, sans faire de tas, sinon, le balai mécanique ne sera pas en mesure de le ramasser.

✓ Vous devez vous assurer que l'abrasif rejeté dans la rue n'obstrue pas les réseaux pluviaux.

✓ Une fois le balai mécanique passé, il est interdit d'envoyer le sable et le gravier de votre terrain dans la rue. Si vous devez le faire, il vous faudra ramasser l'abrasif et l'apporter à l'écocentre, lorsque celui-ci est ouvert.

Merci de votre compréhension!



Invitation

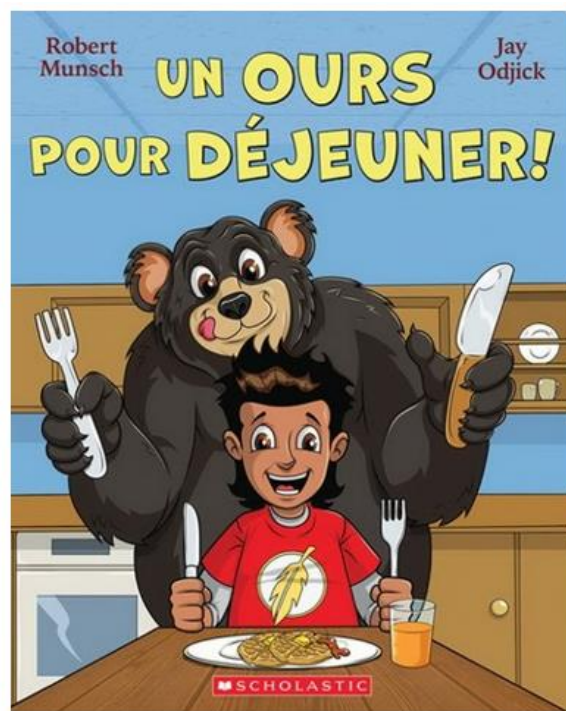
Pour une deuxième année, la **Bibliothèque municipale de Scotstown/Hampden** vous invite à venir lire une histoire en plein air, dans le Sentier des contes.

Où : 80 rue Argyle à Scotstown.

Quand : À compter du 15 mai 2022 jusqu'au 15 août 2022. Tous les jours de 9h à 19h.

Les poussettes sont les bienvenues.

C'est gratuit! Courez la chance de gagner un ensemble de prix!



Un arbre pour vous et pour notre municipalité



DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

Une distribution de plants d'arbres aura lieu au cours du mois de mai.

La date exacte et l'endroit seront confirmés dans les prochains jours. Surveillez la page Facebook de la ville.

Différentes essences d'arbres seront accessibles (bouleaux jaunes, érables rouges et à sucre, etc).

